

I- ADMINISTRATION GENERALE

1-Formation des Elus : Modification des Statuts

Ouï l'exposé de Monsieur FRERE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- De créer un centre de formation pour la Petite Enfance, l'enfance, la jeunesse et le sport, les services d'aide à la personne et la formation des élus».
- Et de valider nos statuts selon modèle annexé

II FINANCES

1.a) – Débat d'Orientations Budgétaires

Pas délibération

II TRAVAUX-MARCHES

1- Construction d'une salle multi-activités à la Trinité – délégation de maîtrise d'ouvrage.

Ouï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le principe de cette délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 920 000€ TTC,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire la Trinité une Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, selon le modèle annexé reprenant le montant ci-dessus.
- de valider les grandes lignes du programme des travaux telles qu'elles sont formulées ci-dessus ;
- d'approuver le règlement de concours tels que présenté dans le document annexé.

2- Construction d'un complexe sportif à Aspremont – Avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 1er juin 2017.

Ouï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération à 1 574 916€ TTC.**
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Monsieur le Maire d'Aspremont ou son représentant un avenant n°1 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 1er juin 2017 selon le modèle annexé**

3- Construction d'un groupe scolaire à Falicon – Avenant n°2 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 4 février 2013.

Ouï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec Madame le Maire de Falicon ou son représentant un avenant n°2 à la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 4 février 2013, actualisant le plan de financement en reprenant les montants ci-dessus.**

4 – Création d'un jardin expérimental à la Trinité – délégation de maîtrise d'ouvrage

Ouï l'exposé de Monsieur REVERTE et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- d'accepter la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération ;**
- de valider le montant de l'enveloppe budgétaire à 70 000€ TTC ;**
- d'autoriser M. le Président à signer la Convention *ad hoc* avec M. le Maire de La Trinité selon le modèle annexé.**

IV.- RESSOURCES HUMAINES

1- Régime indemnitaire

Ouï l'exposé de Monsieur CARLIN et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- De dire que le régime indemnitaire versé aux agents suivra les évolutions prévues par la législation sans qu'il soit nécessaire faire une mise à jour systématique et ce dans l'attente de la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP).
- Dire que les crédits nécessaires correspondants seront inscrits au budget.

V- PETITE ENFANCE

1- Adoption du règlement de fonctionnement micro- crèche d'Aspremont

Ouï l'exposé de Madame MARTELLO et après en avoir délibéré, les membres du comité décident à l'unanimité :

- *de valider l'intégralité du règlement de fonctionnement, de la micro- crèche d'Aspremont dont un exemplaire est joint en annexe.*

AFFICHE LE 14/02/2020

LE PRESIDENT,



H. COLOMAS